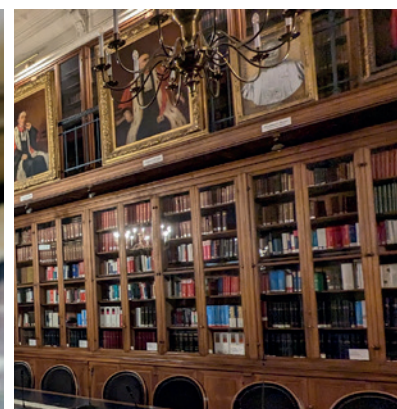


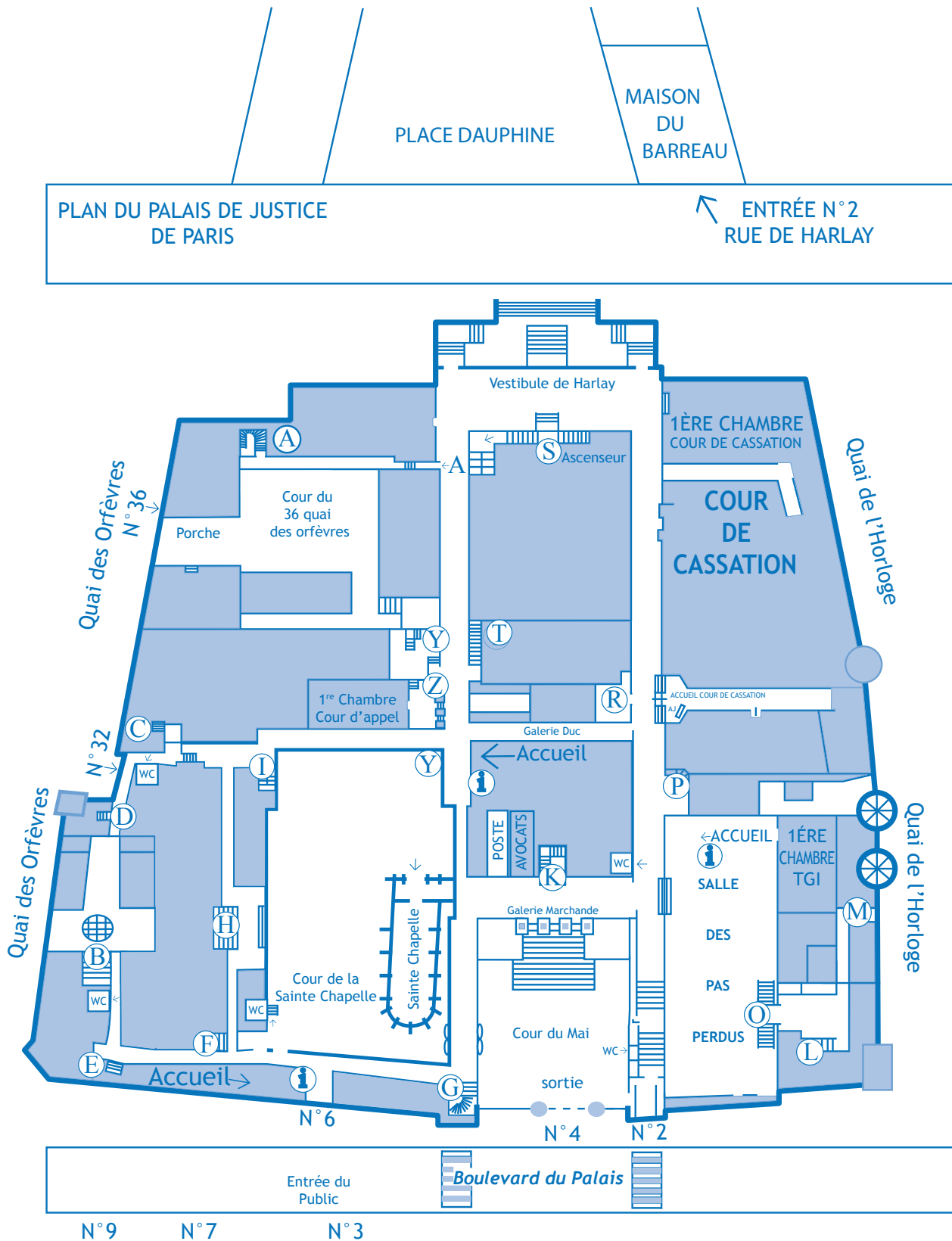
HISTORIQUE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS



www.ca-paris.justice.fr



PLAN DU PALAIS DE JUSTICE DE JUSTICE

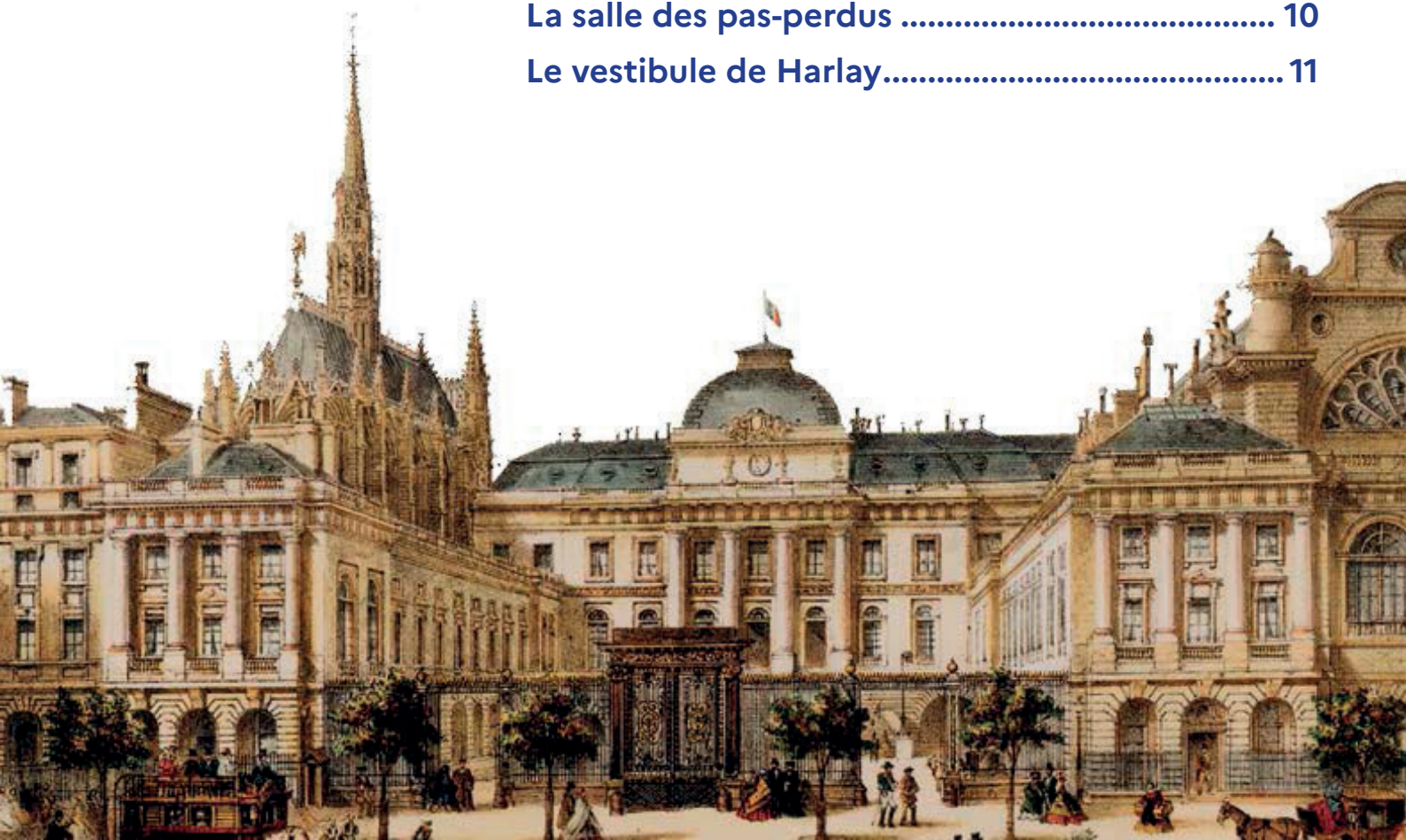


Situé au coeur de Paris sur l'île de la cité, le palais occupe plus de **4 hectares** au sol et se développe dans les étages sur près de **200 000 m²**. A l'intérieur, on y compte environ **24 kilomètres** de couloir, **7 000 portes** et plus de **3 150 fenêtres**.

4 000 magistrats et fonctionnaires y travaillent régulièrement, mais si l'on compte l'ensemble des juristes, avocats, policiers, gendarmes, justiciables, touristes et curieux qui se rendent dans le palais dans une journée, on arrive à une moyenne de **15 000 personnes** par jour.

En vertu d'une dérogation historique remontant aux rois de France, la surveillance du palais est confiée à l'armée et non à la police, comme dans les autres palais de justice. Au total **320 militaires**, parmi lesquels **300 gendarmes** et **20 pompiers** assurent la sûreté et la sécurité du palais de justice et sont prêts à intervenir à tout moment, de jour comme de nuit, en cas d'incident.

Introduction.....	3
Le Palais :	
de l'Ancien Régime à la Révolution.....	4
de 1800 à nos jours	5
Cent ans de procès : les dates clés	6
La 1ère chambre de la cour d'appel.....	8
La salle des pas-perdus	10
Le vestibule de Harlay.....	11



LE PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

L'histoire du palais de justice de Paris, qui se situe sur l'île de la cité, se confond souvent avec celle de la ville. Elle est indissociable aussi de l'histoire de la royauté, puisque le palais fut longtemps la demeure des souverains. Monarque de droit divin, le roi concentre en sa personne le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif... mais aussi l'autorité judiciaire. L'histoire du palais jusqu'au X^e siècle nous échappe à peu près complètement. Cela s'explique aisément si l'on observe que les rois mérovingiens et carolingiens et leur cour n'avaient pas de résidence fixe. Ils ont peut-être résidé parfois sur l'île de la cité.

DE L'ANCIEN RÉGIME À LA RÉVOLUTION

Le parlement de Paris est la première cour suprême de justice du royaume. A l'origine, ses membres sont nommés par le roi. Mais François I^{er}, à court d'argent, vend les charges afin de se créer des ressources. Elles sont dès lors la propriété héréditaire de leurs titulaires.

Peuvent siéger dans le Parlement, de droit ou par privilège, les grands personnages du royaume : les princes du sang, les pairs de France. Lorsqu'ils se dressent contre la Couronne en refusant de transcrire sur leurs registres les édits royaux, le souverain doit user du « lit de justice », séance solennelle tenue en sa présence. L'exil en province, l'emprisonnement seront parfois nécessaires. Dans la grand'chambre, autour des présidents et conseillers, les procès font vivre une multitude de gens de robe : procureurs, avocats, greffiers, clerks, maîtres de la chicane et de la procédure qu'évoquent « les Plaideurs » de Racine. Le chef élu des avocats porte, depuis le XIV^e siècle, le bâton de commandement de la confrérie Saint-Nicolas, d'où son nom de bâtonnier.

Plusieurs incendies ravagent le palais

Premier incendie le 6 mars 1618, La flèche de la sainte-chapelle est incendiée en 1630. (à cette époque est construite la « galerie dauphine » accolée au côté ouest de la grande salle et destinée à recevoir des commerçants. Elle comporte aujourd'hui le grand escalier « Louis XVI ». Il permet d'accéder, par l'intérieur, à la

galerie marchande.) La Cour des comptes est incendiée en 1737, et la galerie des marchands en 1776. La cour du may est le lieu d'exécution de certaines sentences rendues par le Parlement : la comtesse de la Motte, après « l'affaire du Collier » (1786), est condamnée à être battue au pied de l'escalier de la cour du Mai.



En 1788, le Parlement réclame la convocation des Etats généraux. Fâcheuse inspiration : l'Assemblée constituante prononce sa suppression. Par un décret du 7 septembre 1790, la Constituante réorganise les tribunaux et supprime tous ceux alors existants sous les titres de vigueries, châtellenies, prévôtés, vicomtés, sénéchaussées, baillages, châtelets, présidiaux, conseil provincial d'Artois, conseils supérieurs et parlements. Le maire de Paris, Bailly, appose les scellés, le 15 octobre 1790 sur les archives du Parlement de Paris, qui sont transportées aux archives de France. Plusieurs membres du Parlement sont envoyés par la Convention à la guillotine.

Le palais, siège du tribunal révolutionnaire

Le tribunal, créé par la Convention, est doté des locaux les plus prestigieux de l'histoire du Parlement de Paris : la grand-chambre et la salle Saint-Louis, débaptisées pour le vocable de « chambre de la Liberté » et « chambre de l'Égalité ». D'avril 1793 à juillet 1794, le tribunal révolutionnaire fait guillotiner plus de 2 600 personnes. Marie-Antoinette est condamnée à mort le 16 octobre 1793. Elle est guillotinée place de la Révolution. Danton est condamné à mort par le tribunal qu'il a contribué à créer. Robespierre est aussi condamné à mort. Les membres du tribunal et son accusateur public, Fouquier-Tinville, sont condamnés par la juridiction, qu'ils ont eux-mêmes animée, en 1795.

DE 1800 À NOS JOURS

La révolution bouleverse l'organisation judiciaire. Les nouveaux tribunaux s'installent dans le vieil édifice. Peu après le coup d'État, Napoléon ordonne à l'architecte Giraud de diriger les réparations indispensables.

Les juges, sous le règne de Napoléon, sont nommés par le pouvoir. En 1804 Napoléon rétablit le titre de « cour ». Les tribunaux d'appel et le Tribunal de cassation deviennent les cours d'appel et la Cour de cassation. Ces cours rendent des « arrêts » et leurs juges prennent le titre de « conseiller ».

L'ordre des avocats est rétabli en 1810. En 1826 est érigée, dans la salle des pas-perdus, la statue représentant Chrétien Guillaume de Malesherbes (1721-1794, le seul défenseur de Louis XVI à avoir été guillotiné). La statue de l'avocat académicien Berryer (1790-1868) est érigée en 1879, en face de la première, à côté de la salle des référés. L'architecte Huyot fait adopter par le conseil municipal, en 1840, le plan des travaux pour la réorganisation, la rénovation et l'extension du Palais.

Les voûtes des salles des pas-perdus sont restaurées en 1858, et en 1859 la tour de César (appelée ainsi peut-être en raison de vestiges romains auxquels elle aurait succédé), la tour d'argent (au temps de saint Louis, le trésor royal aurait été renfermé dans cette tour) et la tour Bonbec. Pendant quatre ans, menuisiers et maçons transforment les anciens locaux de la galerie Dauphine pour installer la chambre des avoués. On construit la cour d'assises, la chambre des

crées et la bibliothèque des avocats. La Cour de cassation est inaugurée en 1865. La réfection de la grand-chambre (actuelle première chambre du tribunal de grande instance), dans le style Louis XII, a lieu en 1866. Le logis du roi, avec ses deux tours carrées et contreforts datant du XI^e siècle, est abattu en 1868.

LE PALAIS DE 1870 À 1914

Les travaux entrepris sous le baron Haussmann sont terminés, la guerre de 1870 éclate... Lors de la Commune, les insurgés allument un incendie. La nuit du 24 mai 1871, le palais s'enflamme. Une partie du palais est détruite : la partie affectée au tribunal de première instance, la police correctionnelle, les bureaux de l'état civil, les archives, le parquet général, le parquet du procureur de la République, les cabinets des juges d'instruction, les deux salles des cours d'assises achevées depuis deux ans, une grande partie de la Cour de cassation, la cour d'appel, la salle des pas-perdus et la grand-chambre. Sous la III^e République, le palais est reconstruit. La cour d'appel de Paris déménage dans les locaux construits sur le quai des Orfèvres et dans la cour de la sainte-chapelle.



Salle des pas perdus, nef du sud, côté ouest, vue après l'incendie de 1871.

En 1875, on inaugure le vestibule de Harlay et son escalier sur la place Dauphine. En 1914, les locaux de la police judiciaire et les chambres correctionnelles sont achevés.

CENT ANS DE PROCÈS

LES DATES CLEFS

Comme dans tous les pays démocratiques, la justice française est rendue en audience publique, et chacun a donc la liberté d'assister à un procès. La justice rendue chaque jour ne s'adresse pas à un seul et même public. Sous la III^e République, les chambres civiles des tribunaux et de la cour d'appel sont fréquentées avant tout par les professionnels du droit. Les tribunaux connaissent une certaine animation lorsque les parties en cause sont des célébrités du monde artistique et littéraire.

1880 • Sarah Bernhardt est condamnée, elle a rompu son contrat avec la Comédie-Française.

1887 • Pranzini surnommé le «chéri magnifique», tueur de femmes.

1892 • Ravachol est condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir fait exploser plusieurs bombes visant une caserne et les demeures de magistrats.

1893 • Vaillant, coupable d'un attentat à la chambre des députés, est envoyé à l'échafaud.

1893 • Le scandale du canal de Panama.

1893 • Le procès de Zola devant la cour d'assises (1898).



Maître LABORI

Emile ZOLA

1893 • Thérèse Humbert.

1906 • Dreyfus est déclaré innocent.

1909 • Madame Steinheil est soupçonnée d'avoir assassiné son mari.

1914 • Madame Caillaux, femme du ministre des Finances, a tué monsieur Calmette, directeur du Figaro, elle est acquittée en 1914.

1917 • Mata-Hari, coupable d'espionnage, est condamnée à la peine de mort

1934 • Stavisky est poursuivi pour avoir organisé des vols de titres chez les agents de change, et après sa mort en 1934, vingt de ses complices présumés passent en cour d'assises.

1932 • Le Russe Gorguloff est le meurtrier du président de la République Paul Doumer.

1934 • Violette Nozières, reconnue coupable d'avoir empoisonné son père, est condamnée à mort.

1936 • Charles Maurras est condamné à huit mois de

prison pour avoir appelé au meurtre de Léon Blum.

1945 • Procès du maréchal Pétain. La première chambre de la cour d'appel fait alors office de salle d'audience de la Haute Cour de justice.

1945 • Violette Nozières est libérée.

1946 • Le docteur Petiot, accusé de l'assassinat de vingt-sept personnes, est condamné à mort.

1961 • La première chambre de la cour d'appel de Paris est amenée, en 1961, à abriter le Haut Tribunal militaire institué pour juger les généraux Challe et Zeller pour leur participation au putsch d'Alger. III^e siècle, l'île de la cité est une forteresse militaire entourée d'une muraille.

1108-1137, règne de Louis VI le Gros. Construction de la grosse tour.

1180-1223, règne de Philippe-Auguste. Il séjourne habituellement dans le palais.

1242, règne de Louis IX (saint Louis), début de la construc-



Marie-Antoinette sortant de sa cellule de la Conciergerie en octobre 1793

tion de la sainte-chapelle pour abriter la couronne d'épines du Christ : les saintes reliques.

1296-1313, Philippe le Bel. Transformation et agrandissement du palais gothique.

Vers 1370, installation par Charles V de la première horloge publique de Paris.

1437, le roi Charles VII regroupe les parlements de Poitiers et de Paris en un seul.

Vers 1454, le retable du Parlement est peint. Son auteur est inconnu.

1537, François Ier préside un lit de justice pour condamner Charles Quint pour félonie.

Le 7 janvier 1589, le premier président du Parlement est arrêté et remplacé.

Le 26 août 1648, « la journée des Barricades », suite à l'arrestation des membres du Parlement.

1665, le jeune roi Louis XIV tient un lit de justice et fait sévèrement défense au Parlement de s'écarter de son rôle judiciaire.

Entre avril 1793 et juillet 1794, le tribunal révolutionnaire fait guillotiner 2 625 personnes.

Le 14 octobre 1793, comparution de Marie-Antoinette devant le tribunal.

Le 16 octobre 1793, prononciation du verdict par le président Herman. Marie-Antoinette, condamnée à mort, est guillotinée vers 11 heures du matin.

Le 31 mai 1795, le tribunal révolutionnaire est supprimé. (Le tribunal de cassation réinvestit les lieux, deux mois plus tard.)

1847, Louis Duc et Etienne-Théodore Dommey ont en charge la réorganisation, la rénovation et l'extension du palais.

Le 24 mai 1871, incendie du palais.

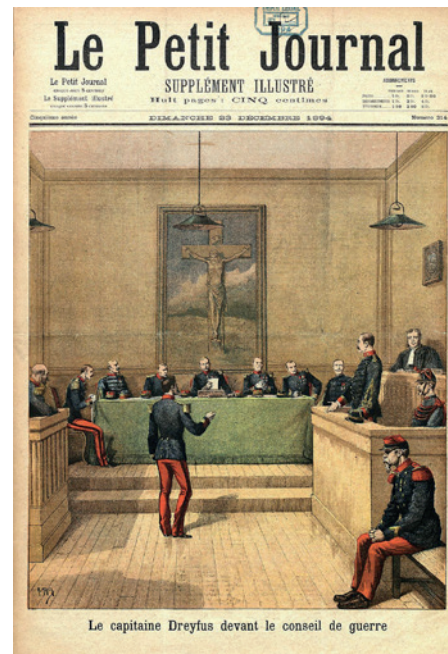
1880, condamnation de Sarah Bernhardt, qui a rompu son contrat avec la Comédie-Française.

1887, procès de Pranzini, surnommé le « chéri magnifique ».

1893, le scandale du canal de Panama : procès des admi-

nistrateurs de la société du canal devant la cour de Paris, pour abus de confiance et escroquerie.

Le 12 juillet 1906, Dreyfus est déclaré innocent.



Le capitaine Dreyfus devant le conseil de guerre (salle d'assises du Palais de justice)

Les 24 et 25 juillet 1917, procès d'espionnage de Mata-Hari, jugée à huis clos, condamnée à la peine de mort.

1919, procès de Raoul Villain, l'assassin de Jean Jaurès.

1934, Violette Nozières, reconnue coupable de parricide et condamnée à mort, voit sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité.

Du 23 juillet au 15 août 1945, jugement du maréchal Pétain par la Haute Cour de justice, dans la première chambre de la cour d'appel.

1975, la cour d'appel de Paris est soulagée d'une partie de ses activités par la création de la cour d'appel de Versailles.

LA PREMIÈRE CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL



Sans s'attarder sur le droit romain qui autorisait, déjà, l'appel à la Justice de l'Empereur, il importe de rappeler qu'avec la féodalité, aucune hiérarchie n'était plus concevable entre juridictions seigneuriales.

L'APPEL retrouva sa place sous l'impulsion du roi et l'action du Parlement dont la pleine compétence, en cette matière, ne sera que très progressivement acquise. Ne concernant à l'origine que les appels des juridictions royales inférieures, il s'étendra, peu à peu, aux sentences rendues par les juridictions seigneuriales.

Des parlements seront installés en province pour y répondre ; la procédure en sera réglée par l'ordonnance de 1667.

Le parlement de Paris n'en conservait pas moins une compétence territoriale extrêmement étendue : de l'île-de-France à l'Auvergne du sud, à l'Argonne et à la Champagne à l'Est, à la Picardie au Nord, à l'Aunis et au Rochelais à l'Ouest. L'inflation de recours était toutefois devenue telle que les cahiers des doléances manifestèrent, en 1789, le souhait d'une refonte de cette procédure.

Si l'organisation judiciaire du 16 août 1790 maintint le principe de l'appel, la crainte de la renaissance de la puissance des cours souveraines inspira d'abord au législateur l'idée de l'appel circulaire entre tribunaux voisins.

Cette procédure n'ayant pas donné satisfaction, les tribunaux d'appel furent créés par la loi du 27 ventôse an VIII.

Le sénatus consulte du 28 floréal an XII autorisera ces tribunaux à prendre la dénomination de « cours d'appel » puis la loi du 2 nivôse an XII rétablira le costume judiciaire tandis que celle du 20 avril 1810 restituera aux juges d'appel le titre de « conseillers ».

L'incendie du 12 janvier 1776 avait détruit une grande partie du palais de la cité et la reconstruction à peine terminée en 1789 n'avait évidemment pu prendre en compte la nouvelle organisation judiciaire.

Le Tribunal de cassation, devenu Cour de cassation, s'était attribué les locaux précédemment occupés par le Parlement de Paris (1ère chambre du tribunal de grande instance et locaux annexes).

LA COUR D'APPEL s'installa donc dans l'ancienne chapelle de la cour des aides, occupant également l'ensemble des locaux situés au premier étage de la cour du mai.

Après l'incendie de 1871, les architectes Duc et Domay conçurent la construction d'un nouveau bâtiment aux 34 et 36 quai des Orfèvres, dans lequel prirent place le parquet général, la chambre d'accusation et le greffe.

Pour l'installation du premier président et de la première chambre de la cour d'appel un bâtiment sera également construit à l'emplacement de l'ancienne chambre des comptes dans la cour de la sainte-chapelle. La salle d'audience de la première chambre de la cour d'appel éclairée par de hautes fenêtres donnant sur la cour de la Sainte Chapelle a été inaugurée en 1892.

Deux motifs en bois sculptés provenant de la chambre des comptes et datant de l'époque Henri II, ont été installés au dessus des portes ouvrant l'une sur la chambre du conseil, l'autre sur le vestibule. Le plafond en bois de pitchpin

à caissons rehaussé d'or comporte en son centre une toile de Bonnat, peintre académique très prisé à l'époque. Ce tableau exécuté par le peintre Bonnat en 1901 représente la justice éclairée par la vérité, pourchasse le crime et protège l'innocence, tandis que tombe le monstre de l'hypocrisie. Il a été rénové en 1976.

Sur les murs, deux tapisseries de la manufacture des Gobelins, tissées en 1788 et 1791 sur le thème de l'Histoire d'Esther, représentent l'une «le triomphe de Mardochée», l'autre «la condamnation d'Aman». Une troisième «le couronnement d'Esther» décore le bureau du premier président.

Nombre de procès célèbres se sont déroulés dans cette salle comme celui consécutif au scandale de Panama, ou ceux du Maréchal Pétain, Pierre Laval et Joseph Darnand en 1945.

En mai 1961, le Haut tribunal militaire a prononcé la condamnation des généraux Challe et Zeller à quinze ans de détention pour leur participation au putsch manqué d'Alger du mois d'avril précédent.



LA SALLE DES PAS PERDUS

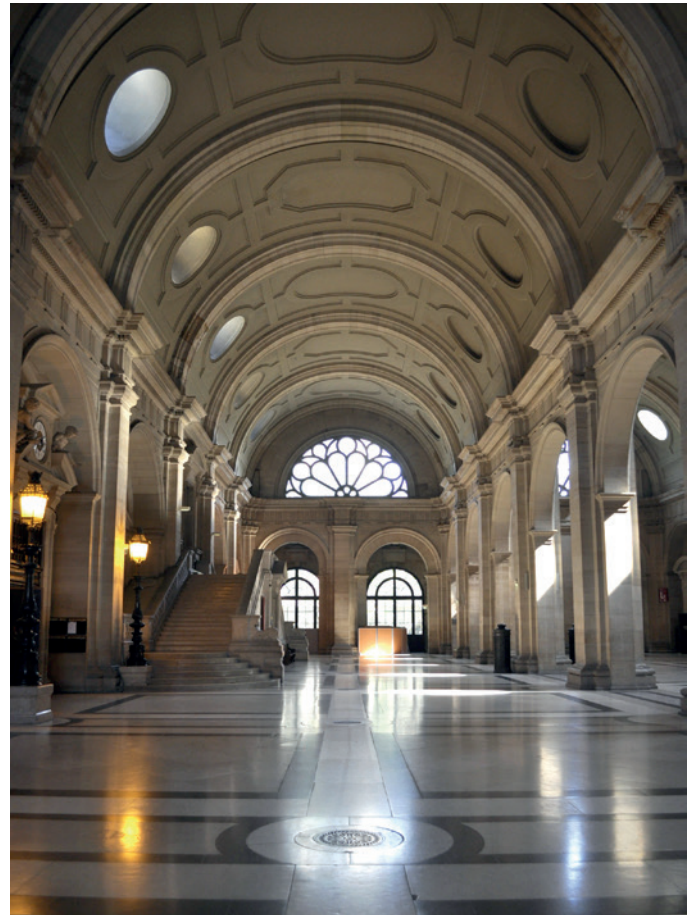
PHILIPPE-LE-BEL jugea le palais de la cité trop étroit et, en 1298, chargea Enguerrand de Marigny de l'agrandir jusqu'au bras nord de la seine. Durant ces travaux, il orna la salle des pas perdus de statues en bois représentant l'entière lignée des rois de France, le dernier étant Charles IX (1550-1574). Celles-ci brûlèrent au cours de l'incendie de 1601.

EN 1789, après l'incendie de 1776, les statues n'étaient pas encore remplacées malgré les efforts de plusieurs membres de l'académie d'architecture à qui ces travaux furent confiés.

Cette salle longue de 73 mètres de long sur 28 mètres de large et 10 mètres de haut fut refaite par Duc et Dommey après l'incendie de la commune qui eut lieu en 1871. Elle fut inaugurée en 1875 et présente une double nef, séparée de neuf piliers. Deux énormes cheminées étant également présentes. La première se trouvait entre la première chambre civile et la salle des référés, la seconde à la place du monument aux morts.

Deux monuments ornent aujourd'hui encore cette grande salle : Le premier, élevé en 1826, représente Malesherbes, le défenseur de Louis XVI. À ses côtés, se trouvent les représentations de la France (une femme assise) et de la Fidélité (qui caresse un chien). Cette statue fut commandée à Jacques Edmée Dumont. Le second, élevé en 1879, oeuvre de Chapu, représente Maître Berryer (1790-1868), l'un des plus grands avocats du palais. Bien que royaliste, il passa sur ses convictions pour défendre les révolutionnaires de 1848 dont faisait partie Louis Blanc. L'artiste glissa une tortue sous les pieds de la justice (représentée par une femme à droite de Berryer) symbolisant la sagesse. Une plaque commémore le rétablissement du barreau en France. Elle fut placée dans cette salle le 11 décembre 1910. A cette occasion, un énorme banquet fut servi en présence de 1351 avocats.

Un grand escalier à double révolution, construit par Dommey en 1853, conduit à plusieurs chambres du tribunal de grande instance. Un passage sous l'escalier permet de se rendre au cabinet du président du tribunal de grande instance. Après l'incendie de 1618, un grand nombre de libraires parisiens installèrent leurs étals autour des piliers et des pilastres. Un des



piliers était d'ailleurs surnommé le « pilier de Normandie ». En effet, de nombreux chicaniers normands avaient pris l'habitude de s'y retrouver. Mais après l'incendie du 10 janvier 1776, la plupart des marchands furent ruinés. Les derniers marchands, encore présents dans le palais, le quittèrent, faute de clientèle en 1853.

Que se passait-il dans cette salle ? De nombreuses réceptions s'y déroulèrent jusqu'à la Révolution. Les conférences diplomatiques, ainsi que les alliances entre couronnes donnaient lieu à de grandes célébrations : carnivals, festins animés de diseurs spirituels, de danseuses et de jongleurs. Cette salle a brûlé au cours de l'incendie qui eut lieu en 1618. Ainsi, Louis XIII demanda à son architecte Salomon de Brosse de refaire la salle.

LE VESTIBULE DE HARLAY

On prévoit en 1869 devant la cour d'assises la création d'un vestibule qui portera le nom du président de Harlay.

Achille de Harlay fut premier président du parlement de Paris de 1582 à 1611. Malheureusement, la guerre de 1870 obligea les responsables de l'époque à suspendre momentanément l'entreprise.

En 1875, le vestibule de Harlay et son escalier sur la place Dauphine furent inaugurés. Le Vestibule de Harlay, conçu par l'architecte Duc, est long de 55 mètres et large de 24. Son style égyptien s'inspire du temple de Denderah.

Le vestibule de Harlay a été créé pour desservir deux cours d'assises. Malheureusement depuis l'incendie de 1871, il n'en reste plus qu'une. On y accède grâce à l'escalier central. Il est décoré d'un fronton où on peut apercevoir (tout comme sur la façade de la porte Dauphine qui

lui est contiguë) une très rare représentation de « l'équité ». Elle se différencie de la représentation de la « justice » par sa balance qui n'est plus tendue en avant mais pliée et serrée contre son bras.

Le vestibule de Harlay est orné de quatre statues et d'un buste :

- D'un côté, surplombant la première chambre civile de la Cour de cassation, nous apercevons les statues de saint Louis et de Philippe Auguste (qui habitèrent tous deux le palais).
- De l'autre côté, les statues de Charlemagne (empereur d'Occident qui par les missi dominici contrôla l'administration et ses ordres) et de Napoléon (empereur des français de 1804 à 1815 et créateur du code civil en 1804) encadrent une immense porte métallique qui donne aujourd'hui accès au «self de Harlay ».

On y trouve également le buste de l'architecte Duc, réalisé par Chapu en 1891.



